



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2021**

- **Objet :**
- **Vie associative :**
 - Subvention aux associations 2021
 - Approbation convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Crémieu et l'association de restauration des remparts de Crémieu

SUJETS ET DELIBERATIONS RELATIFS A L'ORDRE DU JOUR :

PRÉSENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, CARLIER, COGNET, Mmes DESMURS-COLLOMB, DOUCHEMENT, M. ESPIE, Mmes FERRARA, FLORES, MM. GEOFFRAY, GILBERT, Mmes GOICHOT, HERNANDEZ MM. LONGOBARDI, MAGNIN-FIAULT, MALLETON, Mmes MESTRALLET, MOTTET, M. PATRAT, SNYERS

EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mme DEROULLERS à Mme DOUCHEMENT, Mme MULARD à Mme FLORES, Mme SALERNO à M. MOYNE-BRESSAND

EXCUSE: M. N'KAOUA

M. LONGOBARDI a été élu secrétaire.

Le compte-rendu et procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 sont approuvés.

Mmes DESMURS-COLLOMB, FERRARA, GOICHOT, et HERNANDEZ se sont retirées pour les débat et vote.

N° D2021_001

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2021

Sur proposition de monsieur Sébastien GEOFFRAY, adjoint en charge de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2021, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

Amicale des agents de la commune : 100 €

Anciens combattants (comité de liaison) : 200 €

Apel Saint Augustin : 100 €

Bobines de Crémieu : 400 €

Brib'en bulle : 300 €

Club Féminin : 100 €

Club Rencontre et amitié : 100 €

Comité de jumelage : 100 €

Crémieu Fitness : 500 €

Crémieu Tradition Commerce : 5 000 €

D'Bloc : 100 €

De la bouche à l'oreille : 500 €

Ecole des sports de l'Isle Crémieu : 1 200 €

Fragles Rocs : 200 €

Handball Club : 1 200 €

L'isle aux A : 500 €

J.S.C Basket Crémolan : 1 200 €

Judo Club : 1 200 €

La palette crémolane : 200 €

Crémieu VTT : 500 €

La retraite sportive : 100 €

Les Fils d'argent : 200 €

Ligue contre le cancer : 200 €

Sou des écoles : 2 000 €

Tennis Club : 2 000 €

TOTAL : 18 200 €

Mme HERNANDEZ et M. SNYERS se sont retirés pour les débat et vote.

N° D2021_002

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION
ARRC ET LA COMMUNE DE CREMIEU**

Sur proposition de monsieur Sébastien GEOFFRAY, adjoint en charge de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 17

Abstention : 3

Contre : 0

- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Crémieu et l'association de restauration des remparts de Crémieu (ARRC) pour l'année 2021
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune